



**Estérel**  
**côte d'azur**  
**AGGLOMÉRATION**



**CARI**  
CÉTACÉS  
ASSOCIATION  
RECHERCHE  
INSULAIRE



**ASSOCIATION**  
**Marineland**

## Un nid de 93 œufs et 75 tortillons ayant rejoint la grande bleue depuis Fréjus-Plage



*Analyse du nid le 25 septembre (à gauche) – DR Franck Cluzel  
Emergence d'une tortue le 20 septembre à Fréjus-Plage (à droite) - DR : Julia. Toscano Esterel Côte d'Azur Agglomération*

**Des petits bébés tortues qui percent la surface du sable... ce moment était tant attendu. Le 20 septembre entre 18h14 et 18h33, une quarantaine de premiers bébés tortues rejoignent la mer. Elles sont sorties ensemble si vite qu'il n'a pas été possible de les compter exactement. Plus d'une vingtaine d'autres tortillons ont regagné ensuite la mer. L'analyse des restes du nid réalisée lundi 25 septembre au matin par la coordinatrice Alpes-Maritimes et Var du Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française (RTMMF) et cheffe de projet tortue marine de l'Association Marineland et les agents de l'observatoire marin d'Esterel Côte d'Azur Agglomération dénombre un total de 93 œufs dont 16 non développés, un embryon décédé au cours de son développement dans l'œuf et un nouveau-né mort pendant l'émergence. Sur les 93 œufs, 75 tortillons (80% du nid) ont réalisé leur course vers la mer. Les coquilles vides et les embryons non développés ou non éclos ont été collectés et échantillonnés selon le protocole de l'Observatoire des Tortues Marines de France métropolitaine (OTM), dans un objectif d'analyse génétique et d'enrichissement des connaissances à l'échelle du pourtour méditerranéen (France, Espagne, Italie). Depuis les épisodes de pontes de tortues marines de 2016 et 2020 à Fréjus (plages des Sablettes et des Esclamandres), les acteurs se tenaient prêts, ensemble, à l'éventualité de la découverte d'une nouvelle ponte sur les plages de Fréjus.**

Pour rappel, la ponte est survenue dans la nuit du samedi 22 au dimanche 23 juillet alors qu'un programme de prospection et d'observation des traces de tortues à pied et par drone était mené par l'association Marineland avec le soutien de la ville de Fréjus. Des policiers municipaux déploient le matin même un périmètre de sécurité et le protocole de protection du nid. La coordinatrice locale du Réseau RTMMF et cheffe de projet de l'Association Marineland, et les agents de l'Observatoire Marin d'Esterel Côte d'Azur Agglomération, se rendent sur place le dimanche matin pour confirmer la présence du nid. Très vite, les services techniques de la ville de Fréjus mettent en place des barrières, matérialisant un périmètre de protection du nid. Le maire de Fréjus prend rapidement les mesures appropriées : arrêté municipal de protection du périmètre, mise à disposition de matériel pour la sécurisation du nid, suivi de l'installation de la caméra de surveillance offerte par Esterel Côte d'Azur Agglomération....

Des instruments de suivi de température ont ensuite été mis en place afin de collecter des données scientifiques sur la période d'incubation, des données très utiles pour les spécialistes : Office français de la biodiversité (OFB), Observatoire des Tortues Marines (OTM), porté par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), Réseau RTMMF, programme européen Life TURTLENEST et Association Marineland.

### **Un dispositif encore renforcé après 40 jours d'incubation**

Au 40<sup>ème</sup> jour d'incubation, le « chemin de retour à la mer » a été réalisé par les services d'Esterel Côte d'Azur Agglomération sur les conseils de la coordinatrice locale du RTMMF, le matériel de suivi ainsi que la surveillance humaine 24/24 ont été mis en place, assurée par plus de 60 volontaires accompagnée des agents de l'Observatoire Marin de l'agglomération : Ville de Fréjus via sa Direction de l'Ecologie Citoyenne, Esterel Côte d'Azur Agglomération, Conservatoire d'espaces naturels (Cen) Paca, Conservatoire du littoral, Département des Alpes-Maritimes, municipalité de Saint-Raphaël, Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM), des vétérinaires et des associations : Aqua Sciences, Les Aquanautes, Association de plongée Estérel Bleue Water, Rucher école du Var, Bioconsom'Acteurs Mer Esterel, Saint-Raphaël apnée, Association Marineland.

### **L'éclosion et la course vers la mer**

A l'aide de leur dent d'éclosion, petite protubérance placée sur le haut du bec appelée aussi diamant, les petites tortues, mesurant moins de 5 cm et pesant environ 15-20 g, percent la membrane de l'œuf : c'est le début de l'éclosion. Ensemble et dans un mouvement hélicoïdal, les tortillons progressent vers la surface, attendant la température idéale pour s'extraire du sable et réaliser leur course vers la mer.

La durée d'incubation de la ponte d'une tortue Caouanne se situe habituellement entre 40 et 80 jours (la moyenne étant de 55 jours). Celle-ci est intervenue après 59 jours d'incubation.

La référente locale du Réseau RTMMF accompagnée des agents de l'Observatoire Marin de l'agglomération s'est rendue sur place pour gérer et superviser cette phase délicate.

### **12 pontes cet été : une mobilisation exceptionnelle pour un phénomène exceptionnel**

Cet été, des pontes de tortues Caouanne ont été observées plage de la Bergerie à Hyères (Var) en juin, à Villeneuve-Loubet dans les Alpes-Maritimes, puis à Marseillan (Hérault), sur l'île de Porquerolles (Var), Sète (Hérault), et de nouveau dans le Var à Saint-Cyr-sur-Mer, Fréjus-Plage et sur la plage de la Capte (commune de Hyères) en juillet et enfin sur la plage de Pietracorbara puis près d'Ajaccio en Corse en août. Deux autres émergences ont également été observées les 4 et 18 septembre près d'Ajaccio sur des sites non localisés lors des pontes. Ces événements restent rarissimes sur le littoral méditerranéen français même si cette année celui-ci a été l'objet d'un phénomène exceptionnel avec 12 pontes de tortues Caouanne identifiées sur des plages de Méditerranée continentale (8) et Corse (4). Dès lors que la ponte est localisée, l'aire de nidification est délimitée par des barrières de protection et suivie attentivement par les spécialistes.

Fort des expériences de 2016 (Saint-Aygulf), 2018 (Villeneuve-Lès-Maguelone), 2020 (Fréjus) et 2022 (Valras), le protocole de protection des nids a pu être rapidement déployé par le RTMMF et ses partenaires. Ainsi, tous les acteurs concernés se sont mobilisés efficacement pour chaque épisode de ponte : l'Office français de la biodiversité (OFB), l'Observatoire des Tortues Marines (OTM) porté par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), le Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française (RTMMF) - commission de la Société herpétologique de France (SHF), le programme européen Life TURTLENEST et selon les sites de pontes, les communes et communautés d'agglomérations concernées, les parcs nationaux (Port-Cros, Calanques), le Centre de Réhabilitation de la Faune Sauvage (Association Marineland) pour la région PACA et le Centre d'Etude et de Sauvegarde des Tortues Marines (CestMed) pour l'Occitanie et le Cétacés Association Recherche Insulaire (Cari) pour la Corse.

Un guide d'intervention, coordonné par le Ministère en charge de la Transition écologique et préparé par le MNHN, le RTMMF, l'OFB et leurs partenaires, précise clairement « qui fait quoi ».

A chaque alerte, des observateurs du Réseau RTMMF se rendent sur place dès le matin pour confirmer la présence d'œufs dans le nid et l'espèce concernée : tortue Caouanne (*Caretta caretta*) dans les 11 cas.

Pour chaque ponte, les énergies se mobilisent (services techniques et policiers municipaux, agents des parcs nationaux et des communautés d'agglomération) pour mettre en place des barrières matérialisant un périmètre de protection stricte du site, pour prendre des arrêtés municipaux de protection du périmètre, assurer des rondes de surveillance et mettre à disposition le matériel nécessaire pour la sécurisation du public. Des panneaux d'information et de sensibilisation sur l'évènement ont également été installés sur chacun des sites.

### **Mieux comprendre ce phénomène jusqu'ici rarissime**

Des instruments de suivi de température sont mis en place afin de collecter des données scientifiques pendant la période d'incubation afin de mieux comprendre ce phénomène. A la fin de l'émergence, les restes du nid (coquilles vides, embryons non développés, œufs non fécondés) seront analysés pour enrichir les connaissances sur ces épisodes de pontes peu documentés sur nos côtes.

Si les eaux de Méditerranée occidentale sont connues pour être un habitat privilégié des tortues immatures et sub-adultes, l'OTM constate depuis peu une activité de reproduction plus régulière sur le littoral méditerranéen français, tendance également observée en Italie et en Espagne depuis une dizaine d'années. Les raisons de ce phénomène récent interrogent les scientifiques : les nids déposés en Méditerranée occidentale sont-ils viables ? La température du sable est-elle suffisante ? Certaines tortues marines seraient-elles en train de coloniser de nouveaux habitats de ponte ? Est-ce dû à une hausse de la température de l'eau ? une modification des courants ou l'évolution naturelle des zones de nidification ? Les efforts de protection réalisés depuis des dizaines d'années en Grèce et en Turquie (d'où proviennent majoritairement les tortues qui fréquentent nos côtes) jouent-ils un rôle ?

### **Laisser faire la nature, ne pas déranger**

La réglementation française interdit toute perturbation intentionnelle (manipulation, nuisance lumineuse...) de ces espèces protégées. Aussi, il est très important de respecter certaines règles :

- ✓ Respecter une distance de 10 mètres ;
- ✓ Eteindre toutes les sources de lumière artificielle ;
- ✓ Ne pas photographier les tortues avec un flash ;
- ✓ Ne pas toucher les tortues et les œufs.

La saison de ponte des tortues Caouanne s'étale généralement de juin à mi-août. Durant toute cette période, elles fréquentent nos plages, le plus souvent la nuit, afin d'y déposer leurs œufs. Cette espèce a une maturité sexuelle tardive (autour de 30 ans) et se reproduit tous les 2 à 4 ans. La taille adulte varie de 90 cm à 1 mètre, pour un poids moyen de l'ordre de 135 kg.

### **Les tortues marines, des espèces protégées**

En France, toutes les espèces de tortues marines sont protégées. Cela signifie que pour intervenir sur une tortue marine, même en difficulté, il faut être habilité, disposer d'une dérogation délivrée par les autorités compétentes dans le cadre d'un programme scientifique validé par le Conseil National pour la Protection de la Nature.

Les tortues Caouanne et les six autres espèces de tortues marines présentes dans les mers et océans du monde sont toutes inscrites sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).